DROIT DE LA FAMILLE

Personnes protégées : choisir le régime, conduire la procédure et rendre compte

Une famille demande une mesure de protection pour un proche sans savoir laquelle correspond à sa situation. Les professionnels sollicités hésitent entre habilitation familiale curatelle et tutelle. Ils s'interrogent sur les actes que la personne peut encore accomplir seule. Les écrits transmis au tribunal arrivent souvent incomplets et retardent l'ouverture de la mesure. Cette formation courte clarifie les régimes et leur mise en œuvre. Elle distingue les mesures selon le degré d'altération constaté et détaille la saisine du juge ainsi que les pièces attendues. Elle précise ensuite la répartition des actes puis traite la reddition de comptes.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 990 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Travailleurs sociaux et mandataires judiciaires à la protection des majeurs ainsi que juristes notaires gestionnaires de patrimoine et professionnels d'établissements médico-sociaux.

PRÉREQUIS
Connaissance générale du droit de la famille ou pratique professionnelle auprès de personnes vulnérables

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Distinguer les régimes de protection selon le degré d'altération des facultés
- Orienter une situation vers la mesure la mieux adaptée et la moins contraignante
- Constituer un dossier de saisine du juge complet et recevable
- Répartir les actes entre ceux relevant de la personne protégée et ceux exigeant autorisation
- Établir et transmettre la reddition de comptes attendue
- Accompagner l'entourage dans la durée de la mesure

03 Programme détaillé

M1 Les régimes de protection

- Choisir la mesure proportionnée
- Sauvegarde de justice curatelle et tutelle selon l'altération constatée
- Habilitation familiale et conditions de recours
- Mandat de protection future et anticipation par la personne elle-même
- Principe de proportionnalité et de subsidiarité de la mesure
- À retenir : La mesure retenue doit être la moins contraignante possible au regard de l'altération constatée.

M2 Ouvrir et organiser la mesure

- Conduire la procédure sans perte de temps
- Saisine du juge et pièces constitutives du dossier
- Certificat médical circonstancié et rôle du médecin inscrit
- Audition de la personne et place de la famille
- Désignation du protecteur et étendue de la mission
- Notification de la décision et voies de recours
- Cas pratique : Les participants constituent le dossier de saisine d'une situation fournie et repèrent les pièces manquantes.

M3 Exercer la mesure au quotidien

- Agir dans le périmètre autorisé
- Actes d'administration et actes de disposition
- Autorisations à solliciter auprès du juge
- Gestion du logement et des comptes bancaires
- Inventaire du patrimoine et reddition de comptes
- Révision renouvellement et mainlevée de la mesure
- Atelier : Chaque participant qualifie une série d'actes et indique lesquels supposent une autorisation préalable.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 990 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr